

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 17/04/2018

SLOW

ID : 074-247400773-20180412-DEL_20180412_B3-DE

N° **030/18**

Date de convocation **06 avril 2018**

Conseillers en exercice : **13**

Présents : **12**

Votants : **12**

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance **12 avril 2018 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **BUDGET – ESPACE EMPLOI FORMATION- SUBVENTION
MLJ – 2018**

MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ
Roland BLAMPEY
Marc LLEDO

Marcel CATTANEO
Jacky GUENAN
Sylviane REY

Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON
Nicolas BLANCHARD

Philippe PRUD'HOMME
Gérard CHAMPANGE
Hervé BOURNE

MEMBRES EXCUSES (pouvoirs)

MEMBRES EXCUSES

Paul CARRIER

EXPOSE

Monsieur Michel COUTIN, Président de la Communauté de Communes rappelle que :

- - depuis 1997 la CCPF a contractualisé un partenariat avec la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien, la Mission Locale Jeunes de Bassin Annécien répond aux besoins d'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgées de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle apporte des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé et assure des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation. Chaque jeune est accueilli à l'Espace Emploi Formation et bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches.
- - le 14 juin 2013 par délibération n°63/13 le bureau autorisait Madame la Présidente à reconduire ladite convention qui définissait les modalités de collaboration en termes de fonctionnement et de financement,
- - le 13 novembre 2014, le Conseil Communautaire (Délibération 142/14 du 19 novembre 2014) a validé une nouvelle convention applicable au 01 décembre 2014 et qui modifie le temps de présence des conseillers de la Mission Locale à l'EEF et des modalités de financements.

- La présente convention modifie le temps de mise à disposition du conseiller MLJBA et le porte à 0.8 Equivalent Temps Plein (ET) au lieu de 0.7. La base de remboursement de la part salariale reste inchangée soit l'équivalent de 0.3 ETP.

Pour 2018, la Mission Locale Jeunes du Bassin Annecien sollicite une subvention de **32 400** Euros (trente-deux mille quatre cents euros) selon le détail joint à la présente délibération. Il précise que le montant de la subvention est inscrit au BP 2018 de la CCSLA.

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer.

0-0-0-0-0-0-0-0-

Le Bureau après en avoir délibéré décide d'allouer, pour l'année 2018, une subvention de **32 400** Euros (trente-deux mille quatre cents euros) à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annecien.

Résultat du vote :

Votants : 12
Pour : 12

Abstention : 0
Contre : 0

Exprimés : 12

Délibération rendue exécutoire le 17 avril 2018

Affichage le 17 avril 2018

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Animation économique
- Budget

Faverge-Seythenex, le 17 avril 2018

POUR COPIE CONFORME

LE PRESIDENT,

Michel COUTIN



Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 17/04/2018

ID : 074-247400773-20180412-DEL_20180412_B3-DE